013-241300375-20220407-DEL86_2022-DE

Reçu le 08/04/2022 Publié le 08/04/2022

REPÜBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24130037500136

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AUTRE CC VALLEE DES BAUX ALPILLES

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE CHATEAURENARD

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET: DSP EAU (2)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

013-241300375-20220407-DEL86_2022-DE Reçu le 08/04/2022

Publié le 08/04/2022

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	33
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	34
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	35
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	36
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	37
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	38
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	39
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	40
B1.7 - Etat des engagements reçus	41
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	42
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	43
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	44
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	46
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	47
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	48
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	49

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet o	le budget) - 2022
013- 241300373-20220407-DEL06-2022-DE Regul le 08/04/2022 II - PRESENTATION GENERALE DU BUDO	GET II
Publié le 08/04/2022 VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	273 469,82	184 988,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	88 481,82
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	273 469,82	273 469,82
		INVESTISSEMENT	
-		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	295 437,64	1 145 915,51
	+	+	
R			+
E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 761 073,54	+ 0,00
E P O	L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
E P	L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 761 073,54	0,00
E P O R T	L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 761 073,54 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
E P O R T	L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 761 073,54 (si solde négatif) 0,00	0,00 (si solde positif) 910 595,67
E P O R T	L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) = TOTAL DE LA SECTION	1 761 073,54 (si solde négatif) 0,00	0,00 (si solde positif) 910 595,67

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022

1012				
I OT 2	241300373-2022040	/_DEDOO_ZQZZ-DE	L	
Pagn	le 08/04/2022	II - PRESENTATION	GENERALE DU BUDGET	I II I
110000	10 00/04/2022	II I IXEOLIVII I I	I CENTER TO BODGET	
Publ	ié le 08/04/2022	SECTION D'EXPI	OITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	31 000,00	0,00	3 650,00	0,00	3 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	0,00	7 520,00	0,00	7 520,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	66 000,00	0,00	11 170,00	0,00	11 170,00
66	Charges financières	17 772,96	0,00	16 092,18	0,00	16 092,18
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	83 772,96	0,00	117 262,18	0,00	117 262,18
023	Virement à la section d'investissement (6)	768 428,95		2 992,20	0,00	2 992,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	250 641,98		153 215,44	0,00	153 215,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	1 019 070,93		156 207,64	0,00	156 207,64
	TOTAL	1 102 843,89	0,00	273 469,82	0,00	273 469,82

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 273 469,82

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	546 500,00	0,00	155 000,00	0,00	155 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-	Total des recettes de gestion des services	547 500,00	0,00	155 000,00	0,00	155 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	547 500,00	0,00	155 000,00	0,00	155 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	45 730,66		29 988,00	0,00	29 988,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	45 730,66		29 988,00	0,00	29 988,00
	TOTAL	593 230,66	0,00	184 988,00	0,00	184 988,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 88 481,82 TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 273 469,82

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION		correspondant à l'excé
D'INVESTISSEMENT (8)	,-	dépenses réelles de for du capital de la dette e

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres cédent des recettes réelles de fonctionnement sur les fonctionnement. Il sert à financer le remboursement et les nouveaux investissements de la régie.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022

013-241300375-20220407-DEL86_2022-DE Reçu le 08/04/2022

Publité de la la Publica de la

du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

 013-241300375-20220407-DB106 2022-DE

 Reçu le 08/04/2022 II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
 II

 Publ ié le 08/04/2022 SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES
 A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	68 311,92	21 934,71	0,00	0,00	21 934,71
21	Immobilisations corporelles	98 707,55	35 046,35	25 000,00	0,00	60 046,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 441 296,92	1 704 092,48	0,00	0,00	1 704 092,48
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 608 316,39	1 761 073,54	25 000,00	0,00	1 786 073,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	38 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 427,58	0,00	76 157,10	0,00	76 157,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		119 292,54	0,00	119 292,54
	Total des dépenses financières	113 327,58	0,00	195 449,64	0,00	195 449,64
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	2 721 643,97	1 761 073,54	220 449,64	0,00	1 981 523,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	45 730,66		29 988,00	0,00	29 988,00
041	Opérations patrimoniales (4)	44 000,00		45 000,00	0,00	45 000,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	89 730,66		74 988,00	0,00	74 988,00
	TOTAL	2 811 374,63	1 761 073,54	295 437,64	0,00	2 056 511,18

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 056 511,18

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			(=10.00)
13	Subventions d'investissement	157 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	78 973,31	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	236 526,31	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	248 521,00	0,00	94 230,00	0,00	94 230,00
106	Réserves (7)	70 174,09	0,00	850 477,87	0,00	850 477,87
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	318 695,09	0,00	944 707,87	0,00	944 707,87
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	555 221,40	0,00	944 707,87	0,00	944 707,87
021	Virement de la section d'exploitation (4)	768 428,95		2 992,20	0,00	2 992,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	250 641,98		153 215,44	0,00	153 215,44
041	Opérations patrimoniales (4)	44 000,00		45 000,00	0,00	45 000,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	1 063 070,93		201 207,64	0,00	201 207,64
	TOTAL	1 618 292,33	0,00	1 145 915,51	0,00	1 145 915,51

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 910 595,67

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 056 511,18

AR Prefecture

013-2/4stagit,0pous un2 budget4wite-enstagitible2,0des ால்sources propres
Reçu correspondant á சில்லேdent des recettes réelles de fonctionnement sur
Publiés மீற்வில் மேற்கில் மேற்கில் மிற்கில் மெற்கும் மால்களையை மாலாக மால்களையை மாலாக மாலாக மால்களையை மால்கள் மால்

(1) cf. Modalités de vote I.

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

Ι,	1 2 -		-		
Įυ	13-	<u> 241300373-202204</u> 0	77-DE100 Z02Z-DE		
I_R	ecu	le 08/04/2022	II - PRESENTATION	GENERALE DU BUDGET	
L	h1	ié le 08/04/2022			D4
15	ubi	16 16 00/04/2022	BALANCE GE	NERALE DU BUDGET	B 1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 650,00		3 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 520,00		7 520,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	16 092,18 90 000,00 0,00	0,00 0,00 153 215,44	16 092,18 90 000,00 153 215,44
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 992,20	2 992,20
	Dépenses d'exploitation – Total	117 262,18	156 207,64	273 469,82

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=		=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 273 469,82

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	29 988,00	29 988,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	76 157,10	0,00	76 157,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	21 934,71	0,00	21 934,71
21	Immobilisations corporelles (6)	60 046,35	0,00	60 046,35
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 704 092,48	45 000,00	1 749 092,48
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	119 292,54		119 292,54
	Dépenses d'investissement – Total	1 981 523,18	74 988,00	2 056 511,18

	<u>'</u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 056 511,18

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022 AR Préfecture

012 044 00000 0000 400 00000 0000		
U13- 2413UU3/3-2U22U4U/-DEL <u>00_ZU22-DE</u>	LL	
	NI GENERALE DU BUDGET	
11.000 10 00/01/2022		
Publié le 08/04/2022 RALANCE G	ENERALE DU BUDGET	D2
BALANCE G	<u>DNEKALE DO BODGET</u>	DZ

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	155 000,00		155 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	29 988,00	29 988,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	155 000,00	29 988,00	184 988,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 88 481,82

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 273 469,82

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	94 230,00	0,00	94 230,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	45 000,00	45 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		153 215,44	153 215,44
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 992,20	2 992,20
	Recettes d'investissement – Total	94 230,00	201 207,64	295 437,64

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022 AR Préfecture

013-241300375-20220407-DEL86_2022-DE Reçu le 08/04/2022

Publitiér compris les opérations relatives au rattachement des charges et des pro duits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022

AR Prefecture

241300375 20220407 DEH00_2022 DE

1e 08/04/2022 III - VOI E DU BUDGET

ié le 08/04/2022 SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	31 000,00	3 650,00	0,00
611	Sous-traitance générale	1 500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	800,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	450,00	0,00
6358	Autres droits	3 500,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	0,00	2 400,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	7 520,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	35 000,00	7 520,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	66 000,00	11 170,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	17 772,96	16 092,18	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 772,96	16 143,44	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-51,26	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	90 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	90 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	83 772,96	117 262,18	0,00
023	Virement à la section d'investissement	768 428,95	2 992,20	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	250 641,98	153 215,44	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	250 641,98	153 215,44	0,00
TOTAL DE	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 019 070,93	156 207,64	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 019 070,93	156 207,64	0,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	1 102 843,89	273 469,82	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	273 469,82

Détail du calcul des ICNE au c	ompte 66112 (8)
Montant des ICNE de l'exercice	-51,26
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-51,26

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.

013-

Reçi

- (3) Hors restes à réaliser.
- $(4) \ Le\ vote\ de\ l'organe\ d\'elib\'erant\ porte\ uniquement\ sur\ les\ propositions\ nouvelles.$
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

013-241300375-20220407-DEL86_2022-DE Reçu le 08/04/2022 Publié le 08/04/2022

AR Prefecture	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE Regu le 08/04/2022 III - VO I	E DU BUDGET	III
Publié le 08/04/2022 SECTION D'EXPLOITA	ION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	546 500,00	155 000,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	0,00	155 000,00	0,00
70118	Autres ventes d'eau	545 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	1 500,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	1 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	547 500,00	155 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	547 500,00	155 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	45 730,66	29 988,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	45 730,66	29 988,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	45 730,66	29 988,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	593 230,66	184 988,00	0,00

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	88 481,82
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	273 469,82

Détail du calcul des ICNE au compte 76	322
----------------------------------------	-----

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	68 311,92	0,00	0,00
2031	Frais d'études	68 311,92	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	98 707,55	25 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	25 000,00	0,00
2118	Autres terrains	1 760,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	37 480,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	32 059,55	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 408,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 441 296,92	0,00	0,00
2313	Constructions	827 162,08	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 614 134,84	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 608 316,39	25 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	38 900,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	38 900,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 427,58	76 157,10	0,00
1641	Emprunts en euros	74 427,58	76 157,10	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	119 292,54	0,00
	Total des dépenses financières	113 327,58	195 449,64	00,0
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 721 643,97	220 449,64	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	45 730,66	29 988,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	45 730,66	29 988,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	29 988,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	45 730,66	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	44 000,00	45 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	44 000,00	45 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	89 730,66	74 988,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 811 374,63	295 437,64	0,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (10)	1 761 073,54
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 056 511,18

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

 013-241300375-20220407-DEL86_2022-DE
 III - VOI E DU BUDGET
 III

 Regulate 08/04/2022
 III - VOI E DU BUDGET
 III

 Publate 1e 08/04/2022
 SECTION D'INVESTISSE MENT - DETAIL DES RECETTES
 B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)		
13	Subventions d'investissement	157 553,00	0,00	0,00		
1318	Autres subventions d'équipement	157 553,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	78 973,31	0,00	0,00		
1641	Emprunts en euros	78 973,31	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	00,0		
	Total des recettes d'équipement	236 526,31	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	318 695,09	944 707,87	0,00		
10222	FCTVA	248 521,00	94 230,00	0,00		
1068	Autres réserves	70 174,09	850 477,87	0,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		
	Total des recettes financières	318 695,09	944 707,87	00,0		
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL RECETTES REELLES	555 221,40	944 707,87	0,00		
021	Virement de la section d'exploitation	768 428,95	2 992,20	0,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	250 641,98	153 215,44	0,00		
28031	Frais d'études	6 961,96	0,00	0,00		
28128	Aménagement Autres terrains	970,61	0,00	0,00		
28138	Aménagement Autres constructions	1 562,92	0,00	0,00		
28155	Outillage industriel	28 526,78	0,00	0,00		
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	153 215,44	0,00		
281561	Service de distribution d'eau	39 131,23	0,00	0,00		
281738	Autres constructions (mise à dispo)	9 941,10	0,00	0,00		
281755	Outillage industriel (mise à disposit°)	36 676,90	0,00	0,00		
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	47 795,79	0,00	0,00		
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	72 481,17	0,00	0,00		
28188	Autres	6 593,52	0,00	0,00		
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 019 070,93	156 207,64	0,00		
041	Opérations patrimoniales (8)	44 000,00	45 000,00	0,00		
238	Avances commandes immo. incorp.	44 000,00	45 000,00	0,00		
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 063 070,93	201 207,64	0,00		
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 618 292,33	1 145 915,51	0,00		

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	910 595,67
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 056 511,18

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE Reculle 08/04/2022	E DU BUDGET	III
Reculte 08/04/2022 DETAIL DES CHAPITRE	D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3) Remboursement du tirage		Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
					Emprunts et	aettes à l'o	rigine du contrat		initial		1		Deceil Will	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					1 362 000,00									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					1 362 000,00									
1/0000836602	CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES P	18/05/2016	22/11/2016	15/11/2017	12 000,00	F		1,950	0,000	EUR	А	Р	N	A-1
2/17443/004/002	SOCIETE GENERALE	11/07/2003	11/07/2003	15/07/2004	210 000,00	F		4,070	0,000	EUR	Α	Р	N	A-1
3/2085295	CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES P	08/07/2019	09/07/2019	15/07/2020	600 000,00	F		1,030	0,000	EUR	Α	Р	N	A-1
4/A2909647	CAISSE EPARGNE	01/01/2011	25/01/2011	25/03/2011	100 000,00	F		4,750	0,000	EUR	Α	Р	N	A-1
5/A29170A2	CAISSE EPARGNE	31/01/2017	24/02/2017	24/02/2018	440 000,00	F		1,950	0,000	EUR	Α	Р	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de					0,00									
conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)						
1687 Autres dettes (total)					0,00															
Total général					1 362 000,00															

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		A1.2 K		<u>ONT ARTICI</u>			s et dettes au 01/01					
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		972 257,42					76 057,10	16 143,44	0,00	9 688,30
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		972 257,42					76 057,10	16 143,44	0,00	9 688,30
1/0000836602	N	0,00	A-1	6 289,43	4,87	F		1,950	1 209,79	122,64	0,00	12,38
2/17443/004/002	N	0,00	A-1	29 295,79	1,53	F		4,070	14 355,76	1 192,34	0,00	278,69
3/2085295	N	0,00	A-1	545 380,73	17,52	F		1,030	27 732,29	5 617,42	0,00	2 443,73
4/A2909647	N	0,00	A-1	56 459,12	8,22	F		4,750	5 173,24	2 681,81	0,00	1 860,89
5/A29170A2	N	0,00	A-1	334 832,35	10,14	F		1,950	27 586,02	6 529,23	0,00	5 092,61
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		972 257,42					76 057,10	16 143,44	0,00	9 688,30

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)								
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	5	0	0	0	0		
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	972 257,42	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
(D) Muntiplicateur jusqu a 5 ; muntiplicateur jusqu a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits						0	
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

		A 10 DETAIL DEG OF ENATIONS DE GOOVENTONE (1)											
	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture	ıre			
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						7,12.2.2.7							
	Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)						
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération				
numero de contrat)	Couvert	(5)	(6)	index	Niveau de taux	Charges C/000	Floduits C/766	de couverture	de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	AR Prefecture	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
	013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE IV	- ANNEXES	IV
	Reçu <u>le 08/04/2022 IV</u> Publié le 08/04/2022 ELEMENTS DU B	ILAN – ETAT DE LA DETTE	_
L	AU	RES DETTES	A1.6

 ${\bf A1.6-AUTRES\ DETTES} \\ {\bf (Issues\ des\ engagements\ juridiques\ pris\ autres\ que\ ceux\ destinés\ à\ financer\ la\ prise\ en\ charge\ d'un\ emprunt)}$

	AR Prefecture	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013- Reçu	241300375-20220407-DEL86_2022-DE IV	ANNEXES	IV
Publ		NTS DU BILAN POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	28/10/2021
CGCT): 1500 €	

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
(linéaire, dégressif,			
variable)			
L	2051 Logiciels	2	28/10/2021
L	21311 Construction de bâtiments d'exploitation	30	28/10/2021
L	21315 Construction de bâtiments administratifs	30	28/10/2021
L	21351 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	30	28/10/2021
L	21355 Agencements & aménagements - Bâtiments administratifs	30	28/10/2021
L	2151 Installations complexes : installations électriques	15	28/10/2021
L	2151 Installations complexes : installations téléphoniques	10	28/10/2021
L	21532 Installations à caractère spécifique : réseaux d'eau	40	28/10/2021
L	21562 Matériel spécifique d'exploitation : analyseur, pompe, etc	10	28/10/2021
L	21562 Matériel spécifique d'exploitation : compteurs d'eau, etc	15	28/10/2021
L	2182 Camions et véhicules industriels	12	28/10/2021
L	2182 Voitures et véhicules légers	7	28/10/2021
L	2183 Matériel de bureau	5	28/10/2021
L	2183 Matériel informatique	3	28/10/2021
L	2184 Mobilier	12	28/10/2021

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES	s - DSP EAU - BP (projet de budo e	et) - 2022
013- 241300375-20220407-DEL Reçu le 08/04/2022	86_2022-DE IV - ANNE	XES IV
Publié le 08/04/2022	ELEMENTS DU	A2.4

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

AR Prefecture	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013- <u>241300375-20220407-DEL86_2022-DE</u> Reçu le 08/04/2022	ANNEXES	IV
Publié le 08/04/2022 ELEM	NTS DU BILAN	
ETALEMEN	T DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

	AR Prefecture	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013- Reçu	241300375-20220407-DEL86_2022-DE IV	- ANNEXES	IV
Publ		ENTS DU BILAN TIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		225 437,64	1 0,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	76 157,10	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	76 157,10	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	149 280,54	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	29 988,00	0,00
020	Dépenses imprévues	119 292,54	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	225 437,64	1 761 073,54	0,00	1 986 511,18

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022 AR Préfecture	
013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE Reçu le 08/04/2022	IV
Publie le 08/04/2022 ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

		NOLO I NOI NLO	
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	250 437,64	III 0,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	94 230,00	0,00
10222	FCTVA	94 230,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	156 207,64	0,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	153 215,44	0,00
281561	Service de distribution d'eau	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00
281755	Outillage industriel (mise à disposit°)	0,00	0,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	0,00	0,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 992,20	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	250 437,64	0,00	910 595,67	850 477,87	2 011 511,18

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 986 511,18
Ressources propres disponibles	IV	2 011 511,18
Solde	V = IV - II (6)	25 000,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

C	C VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (pro	et de budget) - 2022	
013- Reçu Publ	241300375-20220407-DEL86_2022-DE le 08/04/2022 ié le 08/04/2022	- ANNEXES	IV
		ENTS DU BILAN IARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la Durée de la déperencice dépense l'éta- délibéra- transfé		Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)	
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES				
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE				

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de pré	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil	, ,	chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE Regu <u>le 08/04/2022</u> IV	ANNEXES	IV
Publié le engagements hors bilan – Cal	CUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	V	/aleur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	155 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1/11	0,00
T dit doc gardinico d cimpiant docor doco da titio do i exercico en 70 (e)		0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (proj	et de budget) - 2022	
	ANNEXES	IV
	– ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

	AR Prefecture DES BAUX	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
	013-241300375-20220407-DEL86_2022-DE	- ANNEXES	IV
	Reçu <u>le 08/04/2022</u> Publié le 08/04/ ENGAGEMENTS HORS BILA	- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
L	ETAT DEC CO	TRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

	AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
(H	13- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE legul le 08/04/2022	IV
I	Publié le 08/04/ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

AR Prefecture	BAUX	LPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE Recu le 08/04/2022	IV.	- ANNEXES	IV
Publié le 08/04/ENGAGEMENTS HORS I	BILA	- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES A	UTPE	S ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subve	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autre	s engagements donnés	0,00	0,00	0,00			
Au profit d	'organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d	Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00
	TOTAL					0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

	CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (pro	et de budget) - 2022	
	013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE Reçu le 08/04/2022 IV	ANNEXES	IV
ı	Publié le 08/04/ÊNGAGEMENTS HORS BILA	- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
Į	FIALUESE	NGAGEMENTS RECUS	B1 7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année Nature de l'engagement Organisme émetteur		Durée en Périodicité		Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au	
d'origine					l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	
8028 Autres	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exceptio	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagemen	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

	AR Prefecture	jet de budget) - 2022	
	013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE IV	- ANNEXES	IV
ı		IENTS HORS BILAN	
	AUTODISATIONS DE DOO	SRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

	C VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (pro AR Préfecture	jet de budget) - 2022				
013- Reçi	241300375-20220407-DEL86_2022-DE	- ANNEXES	IV			
Publ	ié le 08/04/2022 ENGAGE	IENTS HORS BILAN				
	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT B2.2					

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	_	S POURVUS SUR	
`,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année c

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation. PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022			
	013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE 	- ANNEXES	IV
	ETAT DU DEDSONNEL DE LA COLLECTI	IENTS D'INFORMATIONS ITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
	I FMPI C	YE PAR I A REGIE	I

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
INGENIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL	А	1	7 250,00
TOTAL GENERAL	А	1	7 250,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013- 241300375-20220407-DEL86_2022-DE Recul le 08/04/2022 IV - ANNEXES	IV
Publié le 08/04/2022 AUTRES ELE MENTS D'INFORMATIONS LISTE DES OPCANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
01/01/2017 - Affermage	SUEZ ENVIRONNEMENT EAUX DE PROVENCE			0,00
01/01/2017 - Affermage	SAUR			0,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV
00

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) - 2022	
013-241300375-20220407-DEL86_2022-DE Regu le_08/04/2022	IV
Publi é le 08/04/2022 ARRETE ET SIGNATURES	D

40 31 38 Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTES:

Pour: Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : OA JO4/2022

M. CARRÉ

Présenté par (1),

A le (1), 07/04/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARNOUX Jacques BISCIONE Marion BLANC Patrice BLANCARD Béatrice BODY-BOUQUET Florine CALLET Marie-Pierre CARRE Jean-Christophe CASTELLS Céline CHERUBINI Hervé CHERUBINI Hervé COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent		
BISCIONE Marion BLANC Patrice BLANCARD Béatrice BODY-BOUQUET Florine CALLET Marie-Pierre CARRE Jean-Christophe CASTELLS Céline CHERUBINI Hervé CHRETIEN Muriel COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	ALI OGLOU Grégory	Hug-
BLANC Patrice BLANCARD Béatrice BODY-BOUQUET Florine CALLET Marie-Pierre CARRE Jean-Christophe CASTELLS Céline CHERUBINI Hervé CHRETIEN Muriel COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GGARCIN-GOURILLON Christine GGARNIER Gérard GESLIN Laurent	ARNOUX Jacques	H
BLANCARD Béatrice BODY-BOUQUET Florine CALLET Marie-Pierre CARRE Jean-Christophe CASTELLS Céline CHERUBINI Hervé CHRETIEN Muriel COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	BISCIONE Marion	
BODY-BOUQUET Florine CARRE Jean-Christophe CARRE Jean-Christophe CARRE Jean-Christophe CHERUBINI Hervé CHERUBINI Hervé COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON YVes FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	BLANC Patrice	
CARRE Jean-Christophe CASTELLS Céline CHERUBINI Hervé CHRETIEN Muriel COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	BLANCARD Béatrice	
CARRE Jean-Christophe CASTELLS Céline CHERUBINI Hervé CHRETIEN Muriel COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARRINER Gérard GESLIN Laurent	BODY-BOUQUET Florine	
CASTELLS Céline CHERUBINI Hervé CHRETIEN Muriel COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARNIER Gérard GESLIN Laurent	CALLET Marie-Pierre	
CHERUBINI Hervé CHRETIEN Muriel COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	CARRE Jean-Christophe	
COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	CASTELLS Céline	Control of the Contro
COLOMBET Gabriel DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	CHERUBINI Hervé	411
DORISE Juliette ESCOFFIER Lionel FAVERJON Yves FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	CHRETIEN Muriel	pelly 8.
FAVERJON YVes FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	COLOMBET Gabriel	Laude
FRICKER Jean-Pierre GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	DORISE Juliette	mi
GALLE Michel GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	ESCOFFIER Lionel	
GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	FAVERJON Yves	y
GARCIN-GOURILLON Christine GARNIER Gérard GESLIN Laurent	FRICKER Jean-Pierre	C. AMA
GARNIER Gérard GESLIN Laurent	GALLE Michel	
GARNIER Gérard GESLIN Laurent	GARCIN-GOURILLON Christine	Curvil
	GARNIER Gérard	
JODAR Françoise	GESLIN Laurent	Can
	JODAR Françoise	

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - DSP EAU - BP (projet de budget) -	2022
-241300375-20220407-DEL86_2022-DE	IV
1 16 08/04/2022 ARRETE ET SIGNATURES	D
LICARI Pascale	
MAGION Jean	00/
MARECHAL Edgard	
MARIN Bernard	
MAURON Jean-Jacques	
MILAN Henri	P.9. Alle
MISTRAL Magali	4 Osh
MOUCADEL Stéphanie	
OULET Vincent	Styl
PELISSIER Aline	Reser
PLAUD Isabelle	
PONIATOWSKI Anne	Howician
ROGGIERO Alice	
SALVATORI Céline	7, Bpr
SANTIN Jean-Denis	Daiti
SCIFO-ANTON Sylvette	PP Dy
THOMAS Romain	P/0 200°
UFFREN Marie-Christine	
WIBAUX Bernard	W

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(2) L'assemblée délibérante étant : .

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...